Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_2-DE

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Claudine GUILLOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : GUILLOU Claudine, LE BLOAS Jean-Jacques, LE FLOC'H Patrick, GUEGAN Florence, SERANDOUR Louis, LE COUSTER Béatrice, LOSTYS Jérôme, GUILCHER Gwénaëlle, BLANCHARD Benoit, HERVE Jean-Luc, GODEFROY Didier, LE COUSTER Christelle, PRIDO Loïc

ABSENTS EXCUSES : TOUCHERY CREPIEUX Sandrine donne pouvoir à GUILCHER Gwénaëlle, LE COZ Caroline donne pouvoir à LE COUSTER Béatrice, DRONIOU Christian donne pouvoir à LE COUSTER Christelle, BRIOU Julien donne pouvoir à BLANCHARD Benoit, LE NEINDRE Myriam donne pouvoir à GODEFROY Didier, Murielle COATRIEUX donne pouvoir à HERVE Jean-Luc

Secrétaire de séance : GODEFROY Didier

Date de la convocation : le 27/11/2025

MARCHES PUBLICS : Missions de DIAGNOSTIC en vue de la restauration de l'Eglise de Saint-Briac et de la Chapelle du Danouët – attribution des marchés

1.1 Délibération n°2025/9-2

La commune de BOURBRIAC s'interroge sur l'état général de l'Église SAINT-BRIAC située au cœur du bourg et de la Chapelle Notre-Dame du DANOUËT située au Sud du bourg, au lieu-dit LE DANOUËT.

Les deux édifices, l'un classé, l'autre inscrit au titre des monuments historiques, présentent désordres et faiblesses. Les opérations de restauration sont indispensables pour protéger et consolider plusieurs éléments de ces édifices. Afin d'envisager une opération globale de restauration programmée dans le temps et chiffrée, la commune souhaite faire réaliser une étude diagnostique complète visant à orienter ses futurs choix et prioriser ses actions de sauvegarde et de réparations. Des subventions seront sollicitées pour ces travaux de restauration.

Une consultation a été lancée le 18 septembre 2025 pour une mission de DIAGNOSTIC sur l'Église Saint-Briac et une autre sur de la Chapelle Notre-Dame du DANOUËT.

Informations relatives à la procédure :

- Délai d'exécution envisagé : 4 Mois

- Critère de jugement des offres

1- La valeur technique de l'offre (60%) précisant :

- ✓ La pertinence de la composition de l'équipe et la définition du rôle de chaque intervenant ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_2-DE

- ✓ La méthodologie d'investigations sur une mission « diagnostic » ;
- ✓ Son engagement et les moyens mis en œuvre pour respecter ou améliorer le délai ;

le tout inscrit dans une note de 8 pages recto A4 maximum (police de caractère 10 minimum).

2- Montant des honoraires de la Maîtrise d'œuvre (40%)

- Contenus attendus

1. **Relevé d'état des lieux et investigations complémentaires**
2. **Analyse architecturale**

2.1 - Examen des éléments architecturaux retenant l'attention

Le maître d'oeuvre repère les éléments d'architecture susceptibles de retenir l'attention, soit par leur valeur d'ensemble, soit par l'intérêt d'un élément particulier et notamment :

- Éléments de structure : arcs et voûtes, ossature métallique, pans de bois, charpentes, planchers et voûtains, etc.
- Éléments de façades et modénature : colonnes et pilastres, chapiteaux, frontons, corniches, consoles, balustrades et garde-corps, etc.
- Couvertures : configuration et ouvrages remarquables, souches de cheminées, etc.
- Menuiseries et serrureries extérieures : grilles, portails, fenêtres, etc
- Éléments de décoration intérieurs : dallages, parquets, lambris, corniches, moulures, portes, quincaillerie, escaliers et ferronnerie, cheminée, lustres, sculpture, décor peint, etc.

2.2 - Analyse des avoisinants

L'examen de tous les éléments à prendre en compte lors de la phase de conception et notamment :
- les éléments mitoyens et leurs niveaux de fondations ;
- les contraintes de chantier qui peuvent résulter d'une propriété voisine.

3. **Analyse technique**

Cette mission concerne tout ou partie des domaines techniques définis ci-après.

3.1 - Voiries et réseaux extérieurs

L'analyse technique porte sur les réseaux suivants : eaux pluviales, etc.

3.2 - Structures

L'analyse technique porte sur les ouvrages suivants : les ouvrages de fondations, les structures verticales, les structures horizontales, les ouvrages d'étanchéité en terrasse, les charpentes et couvertures, les maçonneries, etc. Elle implique en outre l'examen des capacités de charge, de la solidité des ouvrages et de leur stabilité au feu.

3.3 – Façades

L'analyse technique porte sur les installations suivantes : matériaux et revêtements, ouvrants, occultations, protections solaires, vitrages, isolation thermique, phonique, étanchéité, etc.
Elle implique en outre l'analyse des caractéristiques acoustiques, thermiques et d'isolement au feu.

3.4 - Second oeuvre

L'analyse technique porte sur les installations suivantes : menuiseries intérieures, revêtements de sols, revêtements muraux, etc.
Elle implique en outre l'analyse des caractéristiques acoustiques, thermiques et d'isolement au feu.
L'analyse technique porte sur les installations suivantes : tableaux généraux basse tension, tableaux et armoires, réseaux de distribution (chemins de câble, câblage), appareillages (luminaires, interrupteurs), blocs de secours, etc.

3.6 - Électricité courants faibles

L'analyse technique porte sur les installations suivantes : Sécurité Système Incendie (SSI), etc,

3.7 - Analyse de l'état sanitaire des ouvrages

Le maître d'oeuvre analyse l'état sanitaire des ouvrages existants. Dans ce cadre, il recense les pollutions préalablement décelées.

4. **Faisabilité de l'opération**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_2-DE

A l'issue de la période réglementaire de consultation, l'ouverture des plis, lors de la Commission d'Appel d'Offres du 17/11/2025, en présence de l'équipe de maîtrise d'ouvrage, de l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor), a mis en évidence :

- L'absence de lots infructueux : tous les lots ont fait l'objet d'au moins une offre d'entreprise
- Une totalité de 6 offres déposées (3 offres pour l'église de Saint-Briac et 3 offres pour la chapelle du Danouët)

Notation pour l'Eglise Saint-Briac :

	Prix	Valeur technique	Total	Classement
	Sur 4	*Sur 6*	*Sur 10*	
1/ ARCHAEB	3,46	5,80	9,26	**2**
2/ M. LENNON	3,00	5,20	8,20	**3**
3/ YLEX	4,00	5,40	9,40	**1**

Notation pour la chapelle du Danouët :

	Prix	Valeur technique	Total	Classement
	Sur 4	*Sur 6*	*Sur 10*	
1/ ARCHAEB	2,52	5,80	8,32	**2**
2/ M. LENNON	2,44	5,20	7,64	**3**
3/ YLEX	4,00	5,40	9,40	**1**

Entendu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 17 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Attribuer le marché « Missions de DIAGNOSTIC en vue de la restauration de l'Eglise de Saint-Briac » à YLEX ARCHITECTURE pour un montant de 28 113,25 euros HT, soit 33 735,90 euros TTC.
- Attribuer le marché « Missions de DIAGNOSTIC en vue de la restauration de la Chapelle du Danouët » à YLEX ARCHITECTURE pour un montant de 11 580 euros HT, soit 13 896 euros TTC.
- Autoriser le Maire à signer les marchés correspondants et tous les documents afférents
- Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Fait et délibéré en séance le 04/12/2025

Le secrétaire de séance, GODEFROY Didier	Le Maire, Claudine GUILLOU

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_2-DE